

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

Voici la liste des documents à nous fournir afin de finaliser l'inscription de votre enfant au sein de l'une des quatre crèches suivantes, Illfurth, Ferrette Muespach Le Haut, Hirsingue

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom et Prénom : Né(e) le :

LISTE DES DOCUMENTS :

DOCUMENTS A COMPLÉTER PAR LA FAMILLE :

- Fiche de renseignements dûment remplie
- Fiche d'autorisations dûment remplie
- Protocole d'administration d'un antipyrétique, dûment rempli
- Décharge de responsabilité dosettes de lait et / ou le Protocole d'allaitement maternel, signés
- Fiche d'autorisation de diffusion des photos et vidéos sur l'application Klassly à **renouveler tous les ans**

DOCUMENTS A COMPLÉTER PAR LE MEDECIN :

- Certificat d'aptitude à la vie en collectivité, rempli par le médecin de l'enfant à **renouveler tous les ans**
- Fiche d'autorisations médicales complétée par le médecin de l'enfant à **renouveler tous les ans**

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Une attestation d'assurance en cours de validité soit « Scolaire et Extra-scolaire » soit « Responsabilité civile » **indiquant le nom et le prénom de l'enfant à renouveler tous les ans**
- Copie du livret de famille (*avec tous les membres de la famille*)
- Ordonnance d'antipyrétique signée par le médecin à **renouveler tous les ans**, la durée de validité de cette ordonnance doit **impérativement** apparaître « *ordonnance valable un an* » (voir la feuille d'autorisation médicale)
- La copie du carnet de vaccination à **mettre dans le portail famille**
- Une copie intégrale des avis d'imposition de l'année N-2 des deux parents
- Copie du jugement concernant le droit de garde à l'enfant (*en cas de séparation ou de divorce*)

Lors de la **réception du dossier complet**, nous programmerons un entretien afin d'établir la période d'adaptation et le contrat.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 1/2

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom et Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance :

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS :

PARENT 1 :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone domicile : ... / ... / ... / ... / ...

Téléphone portable : ... / ... / ... / ... / ...

Téléphone professionnel : ... / ... / ... / ... / ...

Mail :

Profession :

Employeur :

Régime d'affiliation :

Privé :

- N°MSA
- EDF – GDF
- SNCF – RATP
- Autre

Général :

- N°allocataire CAF

PARENT 2 :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone domicile : / ... / ... / ... / ...

Téléphone portable : ... / ... / ... / ... / ...

Téléphone professionnel : ... / ... / ... / ... / ...

Mail :

Profession :

Employeur :

Régime d'affiliation :

Privé :

- N°MSA
- EDF – GDF
- SNCF – RATP
- Autre

Général :

- N°allocataire CAF

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2/2

3. SITUATION FAMILIALE :

- Marié
- Célibataire
- En concubinage
- Pacsé
- Divorcé / Séparé

Nombre d'enfants dans la famille :

Nombre d'enfants à charge :

Présence d'un enfant porteur de handicap dans la famille : Oui Non

4. MEDECIN TRAITANT :

Nom :

Adresse :

N° de téléphone : / / / /

- [En signant ce document, vous déclarez exacts toutes les informations apportées](#)
- [Merci de signaler toutes modifications dans les plus brefs délais](#)

Fait à :

Le :

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :

FICHE D'AUTORISATIONS 1-3

5. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :

PARENT 1 :

Nom et Prénom :

Déclare avoir pris connaissance du **règlement de fonctionnement** et m'engage à en **respecter les termes**.

Signature :

PARENT 2 :

Nom et Prénom :

Déclare avoir pris connaissance du **règlement de fonctionnement** et m'engage à en **respecter les termes**.

Signature :

6. PERSONNES AUTORISEES A VENIR RECUPERER L'ENFANT :

Merci d'indiquer les coordonnées de minimum **3 personnes autres que les parents** :

LIEN DE PARENTE	NOMS et PRENOMS	TELEPHONES

7. SORTIES :

Autorisons le personnel du Multi-Accueil à sortir mon enfant de l'enceinte du bâtiment pour les sorties en groupe ou pour les activités en partenariat avec le RPE, **dans le respect des normes imposées par le référentiel du mode d'accueil des jeunes enfants**.

- OUI
- NON

FICHE D'AUTORISATIONS 2-3

8. CDAP :

Autorisons la direction à consulter notre dossier allocataire CAF afin d'accéder aux ressources à prendre en compte pour le calcul des tarifs.

- *Le service CAFPRO respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'une autorisation à la CNIL.*
- *La CAF attribue un identifiant et un mot de passe strictement confidentiel à l'équipe de direction.*
- *Aucune information relative aux dossiers CAF ne sera divulguée*

- OUI
- NON

9. PHOTOS :

Autorisons le personnel de la crèche à prendre mon enfant en photo :

- Uniquement usage interne à la structure
- A publier les photos sur Klassly (Seulement consultable par les familles)

L'application Klassly permet le partage de photos et vidéos des enfants accueillis au Multi-Accueil. L'objectif est de vous faire partager leur quotidien. Ces vidéos et photos sont postées sur un groupe privé et sont accessibles à toutes les familles du Multi Accueil qui le souhaitent.

*Vous avez accès **gratuitement** aux publications. Avec une connexion via l'application, les photos sont accessibles 24h00. Après les 24h00, l'ensemble des photos est accessible via un moteur de recherche. Il n'est donc pas nécessaire de payer un abonnement. L'inscription vous sera envoyée par mail après avoir reçu votre accord. Un nouveau groupe sera mis en place à chaque rentrée de septembre.*

- A publier les photos sur les différents supports de communication de la CCSUNDGAU
- A exposer les photos lors de projet.

FICHE D'AUTORISATIONS 3-3

10. SANTE : AUTORISATION GESTES D'URGENCES

Autorisons le personnel du Multi-Accueil à prendre, sur les recommandations du médecin du SAMU, toutes mesures en cas d'urgence rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

- OUI
- NON

11. SANTE : AUTRES PRODUITS UTILISÉS

Autorisons le personnel du Multi Accueil à utiliser des produits adaptés aux enfants en cas de rougeur au niveau du siège, en respectant le protocole établi par la structure.

- OUI
- NON

Autorisons le personnel du Multi- Accueil à utiliser :

- Un désinfectant adapté à mon enfant en cas de plaie ouverte
- Des granules homéopathiques
- De la crème arnica en cas de chute

Autorisons le personnel du Multi-Accueil à utiliser une crème solaire de la structure, adaptée aux jeunes enfants.

- OUI
- NON

Ce document sera visible par la direction et le responsable du groupe dans lequel va évoluer votre enfant. Le personnel de la structure est astreint au secret professionnel et ne se transmet que les informations (médicales, sociales ou autres) nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

Fait à

Le

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA VIE EN COLLECTIVITÉ

Je soussigné(e) docteur

Certifie que l'enfant Né(e) le / /

1. VACCINATIONS :

Vaccination obligatoire en règle à ce jour :

Oui

Non

2. APTITUDE A LA VIE EN COLLECTIVITE :

Est apte à la vie en collectivité car ne présente aucune contre-indication cliniquement apparente à ce jour :

Oui

Non

3. ANTECEDENTS MEDICAUX et/ou MALADIE CHRONIQUE NECESSITANT UNE PRISE EN CHARGE OU UNE VIGILANCE PARTICULIERE EN COLLECTIVITE :

4. TRAITEMENT DE FOND DE L'ENFANT (s'il y a lieu) :

5. ALLERGIES (alimentaires, médicamenteuses, saisonnières, dermatologiques...) :

Fait à :

Le :

Signature et cachet du médecin :

FICHE D'AUTORISATIONS MÉDICALES

Je soussigné(e) docteur

Certifie avoir examiné l'enfant Né(e) le / /

1. POIDS DE L'ENFANT :

L'enfant pèse kg

2. ADMINISTRATION ANTIPYRETIQUE :

Autorise le personnel de la crèche à administrer l'antipyrétique fourni par la famille, **une dose poids** sous forme orale ou rectale, en cas de :

- ✓ Fièvre supérieure ou égale à 38,5°C pour les enfants de plus de 6 mois
- ✓ Fièvre supérieure ou égale à 38°C pour les enfants de moins de 6 mois
- ✓ Douleur

L'antipyrétique doit être fourni par les familles. Pour éviter le gaspillage et faciliter notre organisation de stockage, nous vous suggérons de choisir des **unidoses** (suppositoire, sachet ou *liquiz*). Merci d'y joindre une **ordonnance** précisant la forme et le dosage avec la mention « ordonnance valable un an ». 3 unidoses suffisent, nous vous contacterons pour leur renouvellement éventuel (péremption ou rupture).

Fait à :

Le :

Signature et cachet du médecin :

PROTCOLE ADMINISTRATION D'UN ANTIPYRÉTIQUE

Date de mise à jour : 17/04/2024

DEFINITION :

L'antipyrétique est un médicament pour traiter la douleur et la fièvre. A la crèche, Il est administré sur ordonnance prescrite par le médecin de l'enfant.

NB = Une consultation médicale est fortement conseillée si l'enfant présente de la fièvre 3 jours d'affilés.

Si l'enfant a moins de 3 mois, appeler les parents afin qu'ils aillent consulter un médecin en urgence.

Toujours prévenir l'équipe de direction et l'infirmière

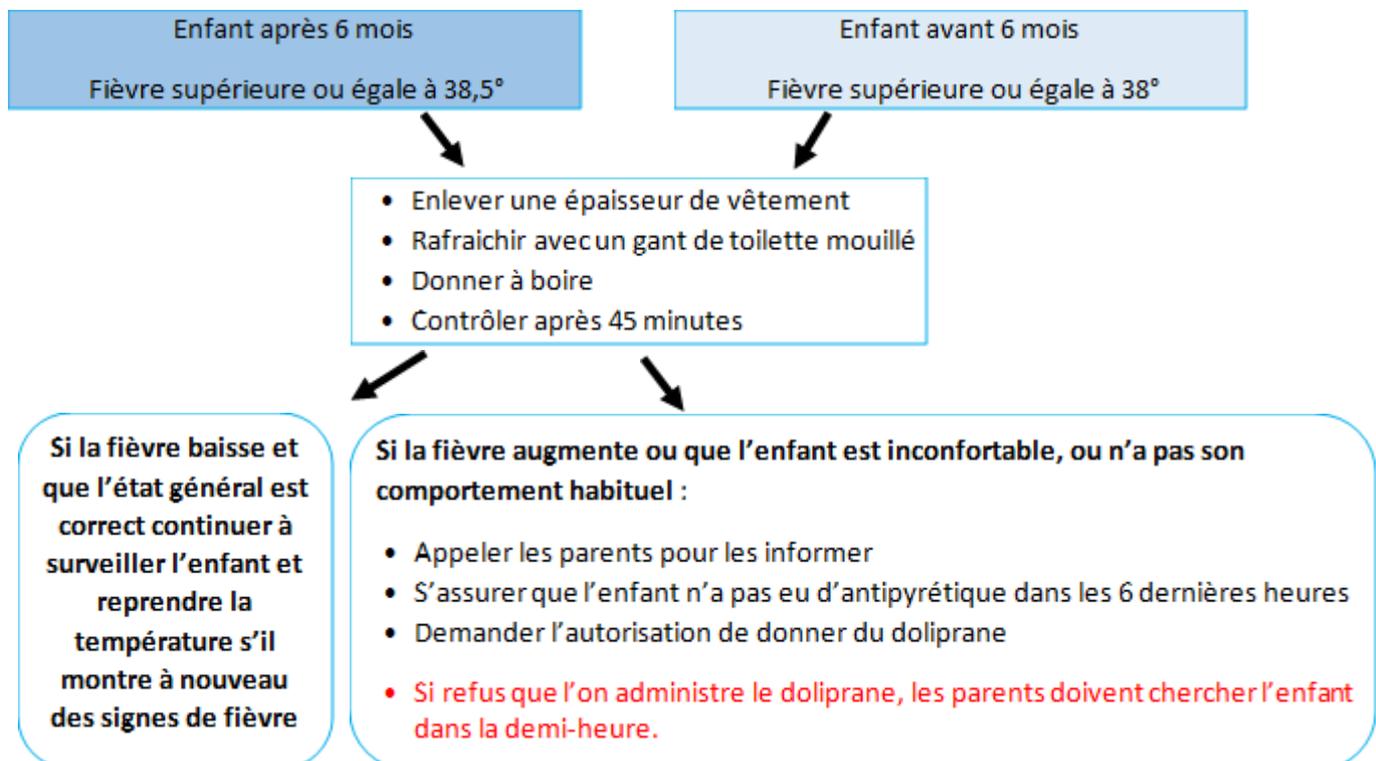
Qui donne l'antipyrétique :

1. Infirmière
2. Auxiliaire de puériculture
3. Equipe de direction
4. EJE

MATERIEL :

- Antipyrétique en sirop ou suppositoire (se référer à l'ordonnance transmise par le médecin de l'enfant)
- Balance
- Gants en vinyle si besoin

CONDUITE A TENIR :



Après accord d'un des parents :

- Peser l'enfant
- Se laver les mains
- Vérifier l'ordonnance (suppo ou sirop) et l'autorisation signée des parents
- Préparer la dose d'antipyrétique en fonction du poids de l'enfant

Antipyrétique = Doliprane sirop :

- Remplir la ou les pipettes selon le poids de l'enfant
- Mettre la pipette dans la bouche de l'enfant (entre la joue et la gencive), appuyer doucement sur le piston (la prise peut se faire en plusieurs gorgées). Selon les habitudes de l'enfant, il est possible de transférer la dose prélevée dans une cuillère et de l'administrer petit à petit.

Antipyrétique = Doliprane suppositoire :

- Installer l'enfant sur le plan de change avec sa serviette
- Le déshabiller et ouvrir sa couche
- Ouvrir le suppositoire mais le laisser dans la capsule
- Mettre des gants à usage unique
- Insérer le suppositoire par la partie plate
- Jeter les gants à usage unique
- Se laver les mains / rhabiller l'enfant
- Rhabiller l'enfant

- Rassurer l'enfant pendant tout le soin et lui expliquer ce qui va se passer
Recontrôler la température 45 minutes après l'administration du doliprane

Si la fièvre ne baisse toujours pas, que l'enfant est inconfortable, ou que son état général ne s'améliore pas, le parent ou une personne mandatée doit chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

CONSIGNES A L'EQUIPE :

- Noter la posologie et l'heure d'administration du médicament
- Pas de vessie de glace ni d'enveloppement frais sur l'enfant.
- Toujours se référer à l'infirmière ou l'AP avant de reprendre la température (acte invasif).
- Si l'état de santé de l'enfant s'aggrave de manière considérable, (troubles de la conscience, convulsions, difficulté respiratoire, lèvres bleutées, marbrures) appeler le SAMU

L'antipyrétique en suppositoire est à utiliser UNIQUEMENT en cas de vomissement sur recommandation de l'infirmière ou de la direction ou si l'ordonnance médicale le précise.

LENDEMAIN :

- Si l'enfant hyperthermique la veille revient le lendemain sans fièvre, nous l'acceptons.
- **Aucun enfant avec de la fièvre ne sera accepté.**

Nous soussigné(e)s

Parents de l'enfant

Autorisons les responsables à administrer un antipyrétique (paracétamol sous forme de sirop ou sous forme de suppositoire) adapté à notre enfant en cas de fièvre selon le protocole établi par le Multi Accueil. **Nous nous engageons à rester joignables et à venir chercher notre enfant dans les plus brefs délais si la structure l'estime nécessaire.**

Fait à :

Le :

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :

DECHARGE DE RESPONSABILITE DOSETTES DE LAIT

Je soussigné(e)
Père/mère de l'enfant.....

M'engage à fournir le lait infantile de mon enfant dans des dosettes individuelles propres en précisant sur chaque dosette **le nom et prénom de l'enfant, le nom du lait et le dosage (en ml)** en engageant ma responsabilité quant à l'hygiène des dosettes, la fiabilité des données inscrites et la gestion du lait. Je m'engage à rapporter les dosettes le soir (vide ou pleine) à mon domicile. Aucune dosette pleine de la veille ne sera donnée à mon enfant le lendemain. Si les inscriptions demandées n'apparaissent pas sur les dosettes, l'équipe ne pourra pas accepter le lait. Merci de préciser s'il s'agit de **lait épaississant** et de prévoir **une dosette de secours**.

Dans l'éventualité où je choisis d'apporter le lait dans un contenant « entier », j'apporte une boîte fermée (pas un sachet souple). Celle-ci pourra être conservée à la crèche 2 à 4 semaines selon les consignes du fabricant.

Fait à :

Le :

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :

PROTOCOLE D'ALLAITEMENT MATERNEL

DEFINITION :

L'allaitement maternel est le mode d'alimentation privilégié d'un nourrisson. Le lait maternel contient des vitamines, sels minéraux, oligoéléments, sucres, graisses, protéines, anticorps... Sa composition va évoluer pour satisfaire aux besoins de l'enfant grandissant. L'allaitement peut durer aussi longtemps que la mère produit du lait.

L'arrivée dans une structure d'accueil ne doit pas être un frein pour ce mode d'alimentation. Néanmoins certaines directives sont nécessaires pour limiter les risques de contamination et garantir la sécurité sanitaire du lait lors du recueil, du transport, de la conservation et de la distribution du lait maternel.

Option
1

Allaitement sur place



Il est possible de venir au Multi- Accueil pour allaiter son enfant.

- L'équipe de direction doit être prévenue en avance de cette volonté, ceci afin d'organiser un espace calme adapté.

Option
2

Lait maternel en biberon

Stockage dans un récipient fermé hermétiquement, propre et adapté. Privilégier des petits contenants car les poches ou boîtes seront utilisées en une seule fois.

- Le transport doit se faire dans **un sac isotherme** ou **une glacière avec un pain de glace**.
- Sur l'emballage doit figurer :

- Le nom et le prénom de l'enfant
- Le jour et l'heure de la première expression du lait frais
- Si besoin le jour et l'heure de la décongélation
- **En cas d'informations manquantes le lait sera refusé**

- La PMI recommande de conserver le lait fraîchement tiré maximum 48h au réfrigérateur, c'est pourquoi nous n'acceptons que le lait frais tiré la veille au plus tard. Si le lait maternel doit être conservé au-delà, congelez-le à -18°C dès que vous l'avez recueilli.
- Après réception le lait est mis directement dans un réfrigérateur par un agent du Multi Accueil, sur une étagère.

- **Le lait non consommé par l'enfant sera restitué à son départ le jour même.**

RECOMMANDATIONS POUR LE DOMICILE :

CONSERVATION AU CONGÉLATEUR

- Pour être congelé, le lait doit avoir été tiré depuis moins de 24h.
- Il peut être conservé 4 mois au congélateur à -18°C.



DECONGELATION

- Il est placé au réfrigérateur dès sa sortie du congélateur (pas à température ambiante) et doit y être laissé pendant au moins 6 h avant d'être utilisé. Nous vous recommandons de le sortir la veille au soir.

L'UTILISATION DU MICRO-ONDE EST PROSCRITE. Ce type de chauffage détruit certains composants du lait.

- Une fois décongelé, il ne peut être recongelé.

RECONSTITUTION et RECHAUFFAGE

- Après réfrigération ou congélation, le lait maternel doit être mélangé afin d'homogénéiser le contenu.
- Une fois mélangé il se réchauffe au bain-marie à 37°C ou dans un chauffe biberon.
- Toujours vérifier la température du lait avant distribution.

ENTRETIEN

- Un réfrigérateur se nettoie une fois par mois.
- Les boîtes contenant le lait sont à laver après chaque utilisation.

CONSIGNES IMPORTANTES :

- Tout biberon entamé sera jeté. Le lait réchauffé à 37° doit être consommé dans la demi- heure. S'il réchauffé à température ambiante, il doit être pris dans l'heure.
- L'étiquette doit être complète, le contenant propre.
- Les parents sont responsables des biberons qu'ils fournissent pour leur enfant.
- Le Multi-Accueil ne congèle pas le lait.

En signant ce document, vous vous engagez à respecter les directives décrites dans ce protocole.

Si vous avez besoin de plus d'informations n'hésitez pas à nous joindre, nous ferons notre maximum pour que vous puissiez continuer d'allaiter aussi longtemps que nécessaire.

Fait à :

Le :

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :

L'ENFANT ET LA NATURE

Au sein de nos Crèches, nous privilégions les sorties dans le jardin, et cela par tous les temps. En cela, nous vous demandons d'habiller vos enfants en adéquation avec la météo pour participer à une expérience dans le jardin.

En inscrivant votre enfant au sein d'une des crèches de la CCS, vous acceptez que votre enfant sorte tous les jours

La nature offre de nombreux bienfaits à plusieurs niveaux :

Santé

Elle a un impact positif sur la santé, le bien-être physique et mental :

- ✓ Combat le syndrome de manque de nature
 - Prévient les troubles d'obésité, de vues, cardiaques...
 - Prévient les troubles psychologiques en diminuant le stress, et les troubles du comportement (agitation, manque de concentration...)
- ✓ Booste les défenses immunitaires
- ✓ Développe la motricité
- ✓ Améliore l'estime et la confiance en soi
- ✓ Stimule l'autonomie
- ✓ Stimule les compétences langagières

Pédagogie

Accéder au monde extérieur permet aux enfants :

- ✓ De vivre des moments insolites loin des écrans,
- ✓ D'observer la nature,
- ✓ De courir, de grimper,
- ✓ De sensibiliser au respect de l'environnement,
- ✓ De jouer sans être enfermés,
- ✓ D'utiliser et d'éveiller tous leurs sens,
- ✓ De stimuler la créativité et l'auto-discipline.

Pratique

Les sorties et jeux dans le jardin sont pensés pour le bien-être de l'enfant et sa sécurité :

- ✓ Les professionnelles sont formées avec la maison de la nature Sundgau et suivent des formations régulièrement
 - Encadrement
 - Observation
 - Soutenir l'enfant dans ces actions
 - Orientation
 - Faire confiance
- ✓ Elles veillent au bon équipement de chaque enfant en fonction de la météo (pour les affaires à fournir, se renseigner auprès de l'équipe) Faire confiance
- ✓ Un sac de secours et soins accompagne chaque sortie

LA NATURE 1/2

Actuellement, pour beaucoup d'enfants, le contact avec la nature est rare. Pourtant, le petit humain est né totalement adapté à celle-ci, et son développement est intimement lié à son contact.

Dès lors, on observe aujourd'hui le syndrome du manque de nature : obésité, hyperactivité, stress, fatigue, troubles cardiaques, myopie, asthme, dépression, perte de l'équilibre et de la force physique et de nombreux autres troubles.

AU CONTACT DE LA NATURE, L'ENFANT AMÉLIORE :



PROJET D'ETABLISSEMENT

J'ai pris connaissance du projet d'établissement de la structure qui est consultable sur le site de la Communauté de Communes Sundgau. ***(Le projet d'établissement pose le cadre d'accompagnement de votre enfant lors de son accueil à la crèche)***

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :

PROJET SORTIR AU JARDIN

J'ai pris connaissance du projet autour de la nature et des sorties au jardin. J'ai conscience que mon enfant :

- ✓ Pourra sortir tous les jours et quelle que soit la météo.
- ✓ Pourra se salir au contact des éléments de la nature

Je m'engage donc à fournir les affaires extérieures nécessaires permettant à mon enfant d'explorer le jardin (tenue adaptée à la météo et qui ne craint pas d'être salie ou abîmée).

Un tableau des tenues idéales par saison est affiché dans les entrées de chaque crèche.

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :